

<http://www.cpalb.fr/la-formation-rifa-plongee>



Date de mise en ligne : mercredi 19 juin 2013

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Le RIFAP, ou réactions et interventions face à un accident de plongée, est un certificat de compétence délivré, en France, par la commission technique nationale de la FFESSM. Il n'a de valeur qu'au sein de cette fédération et d'autres écoles ou fédérations assurent d'autres qualifications en sauvetage sub-aquatique.

La formation conduisant à la délivrance de cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime d'accident de plongée, avant sa prise en charge par les services de secours.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - FORMATION ET VALIDATION

- Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du responsable légal.
- Les acquis peuvent être validés en une ou plusieurs séances.
- En ce qui concerne les capacités numérotées 4, 5 et 6, le volume horaire global de formation alloué doit être au minimum de 8 heures.
- Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.